

Gentilly, le 21 juin 2016

Monsieur le Président  
du comité de Seine Maritime de Handball  
38 place Eugène Delacroix  
76120 LE GRAND QUEVILLY

Objet : Statuts et règlement intérieur du comité de Seine Maritime de Handball

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 6.1.g) des statuts de la FFHB, vous avez transmis à la fédération, depuis le 6 mai 2016, plusieurs versions d'un projet de statuts et de règlement intérieur du comité de Seine Maritime de Handball pour être examinés par la commission nationale des statuts et de la réglementation.

Après nos échanges et au regard de la version définitive transmise le 20 juin 2016, je vous informe que la commission n'a aucune remarque à formuler quant au respect des critères de compatibilité de ces textes avec ceux de la fédération, tels que fixés par l'article 6.1.f) des statuts de la FFHB.  
Vous trouverez, en pièces jointes, les textes validés par la commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments

Claude PERRUCHET



Président de la commission nationale  
des statuts et de la réglementation

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL**

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | [ffhb@handball-france.eu](mailto:ffhb@handball-france.eu)  
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | [www.ff-handball.org](http://www.ff-handball.org)

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z